COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

<u>Présents</u>: Sylvette David, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Roland Maniouloux, Pierre Guirronnet, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Sonia Arnaudon, Mathieu Fereyre, Laure Burellier, Elodie Beraud, Emilien Glandut, Antonino Wernimont, Gilles Jouve

<u>Absents excusés</u>: Bernard Penel (pouvoir à Éric Chalaye), Bénédicte Pion, Charlène Fanget (pouvoir à Nicolas Carrot), Sergio Kakpo (pouvoir à Antonino Wernimont)

Secrétaire de séance : Éric Chalaye

Le procès-verbal du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Convention pour l'utilisation d'un gymnase communautaire (à venir)

Le club de gym Les Mésanges de Quintenas souhaite pouvoir bénéficier de la salle Régis Roche pour effectuer des stages aux vacances scolaires de la Toussaint 2022, de février 2023, de Pâques 2023 à raison de 2 fois 3 heures. L'Agglo conventionnera avec la commune de Quintenas qui a la responsabilité de la répartition des créneaux utilisés.

Convention avec Annonay Rhône Agglo pour réalisation de travaux d'eaux pluviales (à venir)

Cette convention concerne la réparation de la canalisation d'eaux pluviales des Barrouys, découverte endommagée lors du creusement de la tranchée Eau potable sur le chantier Cance-Doux. Elle doit être établie pour permettre la prise en charge par Annonay Rhône Agglo de 50 % du montant de la réparation malgré une intervention qui n'a pas été réalisée par ses soins.

Construction d'une garderie et d'un préau – Demande de subvention bonus-bois

Madame le Maire rappelle que pour la construction de la garderie et du préau, le lot 2 qui comprend les travaux de charpente, couverture, ossature et zinguerie, a été attribué à l'entreprise Chapelle Charpente. Pour maitriser les enjeux de la performance énergétique, et construire un bâtiment classé bas carbone, le choix de matériaux est primordial. C'est donc pour ces raisons, qu'il a été décidé que la charpente et l'ossature seraient réalisées en bois local. Cette opération est éligible à la subvention « Bonus bois » instaurée par le Département de l'Ardèche en lien avec le Pass Territoires 2021. Le conseil municipal, à l'unanimité, propose, d'activer cette subvention dont le montant est de 10 % du prix du lot bois local, soit une estimation d'un montant de 7 500 €. Unanimité.

Budget commune – Décision modificative n°1

Deux points du budget primitif 2022 sont concernés.

Madame le maire fait part d'une anomalie qui s'est glissée lors de l'approbation du budget communal 2022. Les restes à réaliser d'un montant de 32 585,43 euros ont été intégrés à tort avec la reprise du résultat du 001 en dépenses d'investissement. Il a été indiqué 156 219,70 euros au lieu de 123 634,27 euros. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le SIVU du complexe sportif de Brénieux est constitué des communes d'Ardoix, Quintenas et Saint-Romaind'Ay qui alimentent les recettes du Syndicat par une contribution. Lors de l'approbation du budget primitif de la commune de Quintenas, le 28 février 2022, il a été inscrit 7 200 euros de participation communale au compte 65541 « Contribution au fonds de compensation des charges territoriales ». Le vote du budget du SIVU ayant eu lieu postérieurement, le 13 avril 2022, il a été décidé de porter la part de chacune des trois communes à 1 680 € en investissement et 6 320 € en fonctionnement, soit 8 000,00 euros par commune. Il convient donc de prendre une décision modificative. Unanimité.

Déclassement d'un délaissé de voirie du domaine public

Madame le maire expose au conseil municipal, que lors de la construction de la maison de santé rurale, il avait été nécessaire d'aménager la voirie et de créer un rond-point. La taille du rond-point exécuté étant inférieure à l'aménagement initialement prévu, la route de Saint-Alban-d'Ay et la voie communale n° 7, route de Longetane, présentent un accotement inutilisé dont le dénivelé est dangereux pour les piétons et les deux roues. Cette dépendance du domaine public routier n'étant pas utilisée pour la circulation, son maintien dans le domaine public de la commune n'est pas justifié. A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la création d'une parcelle qui passera dans le domaine privé de la commune. Cette démarche permettra la cession d'une partie du délaissé de voirie au propriétaire riverain sans porter atteinte aux fonctions de desserte et ni de circulation assurées par la voie.

Bail de location du garage communal

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n° 2022/05/01 du 05 mai 2022 correspondant à la signature d'un nouveau bail de location du garage communal avec Monsieur PERRET Roger, pour la période du 15 mai 2022 au 15 mai 2023 au prix de 400 euros annuel.

Points divers

Réunion publique

Dans le cadre de la création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitation, il sera proposé une réunion publique en début d'automne.

Sécurisation des routes départementales

Le Département de l'Ardèche propose un accompagnement dans le financement d'une réalisation en lien avec la sécurité routière sur les routes départementales à remettre pour le 31 juillet 2022. Le projet pourra être subventionné entre 20 % à 50 % avec un plafond de 40 000 € par projet. Une réflexion est engagée.

Entretien des Zones d'Activités Économiques

Madame le maire fait un compte-rendu de la réunion des maires d'Annonay Rhône Agglo concernant l'entretien des Zones d'Activités Économiques.